



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : HYPER CLEAN LAVENDER ABSORBEUR D'HUMIDITÉ
Code de produit : ZE4V003, ZE4V004

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : SU21 Produit de consommation. PC2 Absorbant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Dovox B.V.
Computerweg 3
3542 DP UTRECHT, les Pays-Bas
Téléphone : +31-30-7116 824
Télécopie : +31-30-3100 141
E-mail : info@dovox.nl
Website : www.dovox.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE, seulement pour LES MÉDECINS/LES POMPIERS/LA POLICE:

NL - Téléphone : +31-30-7116 824 (Heures de bureau seulement)

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'APPEL D'URGENCE:

ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24)

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CLP ((CE) no : Irritation oculaire, catégorie 2.
1272/2008)

Risques pour la santé : Provoque une sévère irritation des yeux.
Risques physiques/ chimiques : N'est pas classifié selon les directives de CE. Hygroscopique.
Risques pour l'environnement : N'est pas classifié selon les directives de CE.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage ((CE) no 1272/2008):

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 eyes Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Étiquetage des emballages dont le contenu n'excède pas 125 ml et il est techniquement impossible de lister toutes les phrases:
 Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

H- et P- phrases : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3. Autres dangers

Autres informations : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS *

3.2. Mélanges

Description de produit : Mélange.

Information sur les substances dangereuses:

| Nome CE | Concentration (w/w) (%) | Numéro CAS | Numéro CE | Remarque | Numéro REACH |
|---------------------------------|-------------------------|------------|-----------|----------|------------------|
| Sodium chloride | 1 - < 5 | 7647-14-5 | 231-598-3 | MAC | |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | 0,1 - < 1 | 34590-94-8 | 252-104-2 | MAC | |
| Chlorure de calcium, dihydrate | > 75 | 10035-04-8 | 600-075-5 | | 01-2119494219-28 |

| Nome CE | Classe de danger | Phrases H | Pictogrammes |
|---------------------------------|------------------|-----------|--------------|
| Sodium chloride | ---- | ---- | ---- |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | ---- | ---- | ---- |
| Chlorure de calcium, dihydrate | Eye Irrit. 2 | H319 | GHS07 |

Les concentrations limites d'exposition connues, si applicable, sont listées dans la rubrique 8.

Se référer à la rubrique 16 pour le texte complet de chaque phrase H mentionnée.

SECTION 4 PREMIERS SECOURS *

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

Inhalation : Non applicable.
 Contact cutané : Enlever tout vêtement souillé. Avant que le produit ne sèche, rincer la peau avec beaucoup d'eau et du savon.
 Contact oculaire : Rincer avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact. Consulter un médecin.
 Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Faire boire un verre d'eau. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'indisposition, de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

| | |
|------------------|--|
| Inhalation | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. |
| Contact cutané | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. |
| Contact oculaire | : Irritant. Peut provoquer rougeurs et douleurs. |
| Ingestion | : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin : Inconnu.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

| | |
|----------------|--|
| Appropriés | : Dioxyde de carbone (CO ₂). Mousse. Produit chimique sec. Eau pulvérisée. |
| Non appropriés | : Inconnu. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'exposition particuliers : Inconnu.

Produits de combustions et de décompositions thermiques dangereux : En cas de destruction incomplète, formation de monoxyde de carbone possible.

5.3. Conseils aux pompiers

Précaution à prendre pour pompiers : Utilisation d'un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE *

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Danger de glissement. Nettoyer immédiatement le produit répandu. Porter des chaussures avec semelles antidérapantes. Éviter un contact avec du matériau déversé accidentellement ou libéré.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit ne parvienne dans les égouts, les eaux de surface et souterraines.

Autres informations : Signaler aux autorités si une exposition quelconque de la population ou de l'environnement se produit ou pourrait se produire.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assembler les matériaux répandus dans un conteneur. Transporter vers une décharge officielle. Nettoyer la surface contaminée avec beaucoup d'eau et de savon.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Voir également la rubrique 8.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE *



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser conformément aux pratiques d'hygiène et de sûreté, dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé (< 35°).

Matériaux d'emballages recommandés : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Matériaux d'emballage déconseillés : Aciers (sauf aciers inoxydables).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation : Utiliser uniquement selon les indications contenues dans le mode d'emploi.

SECTION 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'expositions professionnelles : Aucune limite d'exposition professionnelle n'est connue sur ce produit. Aucun niveau dérivé sans effet (DNEL) n'est connu sur ce produit. Aucune concentration prédite sans effet (PNEC) n'est connue sur ce produit.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (mg/m³):

| Nom chimique | Pays | VME 8 heures (mg/m ³) | VLE 15 min. (mg/m ³) | Observations | Source |
|---------------------------------|------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---|
| Chlorure de calcium | | 5 | 10 | | MAC: CS |
| Sodium chloride | | 10 | | | Dow chemical, Industrial Hygiene Guidelines |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | FR | 308 | | Risque de pénétration percutanée. | |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | BE | 308 | | | |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | CH | 300 | 300 | 15 min. | |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | EC | 308 | | Skin | |
| Chlorure de calcium, dihydrate | | 10 | | Sasol | SDS CASO FCC Flakes, Solvay |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour travailleurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|---------------------------------|-------------------|----------------------|---------------------------|---------------------|---------------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |
| Sodium chloride | Dermal | | 295,52 mg/kg bw | | 295,52 mg/kg bw/day |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | Inhalation | | 2068,62 mg/m ³ | | 2068,62 mg/m ³ |
| | Dermal | | | | 65 mg/kg bw/day |
| Chlorure de calcium, dihydrate | Inhalation | 10 mg/m ³ | | 5 mg/m ³ | 310 mg/m ³ |

Niveau dérivé sans effet (DNEL) pour consommateurs:

| Nom chimique | Voie d'exposition | DNEL, court terme | | DNEL, long terme | |
|--------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| | | Effet local | Effet systémique | Effet local | Effet systémique |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

| | | | | |
|---------------------------------|------------|---------------------|--------------------------|--------------------------|
| Sodium chloride | Dermal | | 126,65 mg/kg bw | 126,65 mg/kg bw/day |
| | Inhalation | | 443,28 mg/m ³ | 443,28 mg/m ³ |
| | Oral | | 126,65 mg/kg bw | 126,65 mg/kg bw/day |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | Dermal | | | 15 mg/kg bw/day |
| | Inhalation | | | 37,2 mg/m ³ |
| | Oral | | | 1,67 mg/kg bw/day |
| Chlorure de calcium, dihydrate | Inhalation | 5 mg/m ³ | | 2,5 mg/m ³ |

Concentration prédite sans effet (PNEC):

| Nom chimique | Voie d'exposition | Eau douce | Eau de mer | |
|---------------------------------|--------------------|------------|------------|------------|
| Sodium chloride | Water | 5 mg/l | | |
| | Intermittent water | | | 19 mg/l |
| | STP | | | 500 mg/l |
| | Soil | | | 4,86 mg/kg |
| (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol | Water | 19 mg/l | 1,9 mg/l | |
| | Sediment | 70,2 mg/kg | 7,02 mg/kg | |
| | Intermittent water | | | 190 mg/l |
| | STP | | | 4168 mg/l |
| | Soil | | | 2,74 mg/kg |

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Respecter les consignes de sécurité en vigueur pour les produits chimiques.

Mesures hygiéniques : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Précautions à prendre:

L'efficacité des matériaux de protection dépend de la température et du degré de ventilation. Référez vous aux conseils des personnes compétentes sur la situation en vigueur sur le site.

Protection individuelle : Pendant un usage normal pas nécessaire.

Protection respiratoire : Garantir une ventilation suffisante.

Protection des mains : Pendant un usage normal, il n'est pas nécessaire d'utiliser des gants spéciaux.

Protection des yeux : En cas de danger de contact avec les yeux porter des lunettes de sécurité avec protection latérale, conforme à la norme NE 166.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

*

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|--|------------------|--|
| Etat physique | : Solide. | |
| Couleur | : Blanc. | |
| Odeur | : Parfumée. | |
| Seuil olfactif | : Inconnu. | |
| pH | : 8,5 | solution à 10%. |
| Hydrosolubilité | : Soluble. | |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : Inconnu. | Non mesurés. Impertinents pour les mélanges. |
| Point d'éclair | : Impertinent. | Solide. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable. | Ne pas facilement allumable. |
| Température d'auto-inflammabilité | : > 207 °C | |
| Point/intervalle d'ébullition | : 1670 °C | |
| Point/intervalle de fusion | : 176 °C | |
| Propriétés explosives | : Inconnu. | Ne contient pas des agents explosives. |



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

| | | |
|------------------------------------|-------------------|--|
| Limites d'explosion (% dans l'air) | : Non applicable. | |
| Propriété d'oxydation | : Non applicable. | Ne contient pas des agents oxydants. |
| Décomposition thermique | : 176 °C | |
| Viscosité (20°C) | : Non applicable. | Solide. |
| Pression de vapeur (20°C) | : Très faible. | Solide. |
| Densité de vapeur (20°C) | : Non applicable. | La teneur en solvant de ce produit est inférieure à 1 %. |
| Masse volumique (20°C) | : 1,85 g/ml | |
| Taux d'évaporation | : Très faible. | Solide. |

9.2. Autres informations

Autres informations : Impertinent.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

*

10.1. Réactivité

Réactivité : Voir sous-rubriques ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Stable sous des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactivité : Hygroscopique. Réagit avec l'eau. Pas d'autres réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune recommandation spécifique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Inconnu.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

*

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Inhalation

| | |
|----------------------|--|
| Toxicité aiguë | : Non applicable. Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. |
| Corrosion/irritation | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation | : Ne contient pas des substances classées comme allergène respiratoire. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Cancérogénicité | : Ne contient pas de substances cancérogènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagénicité | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Contact cutané



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

| | |
|-------------------------------|---|
| Toxicité aiguë | : DL50 calculé: > 5000 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion/irritation | : Pas d'effets ni de symptômes spécifiques connus. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Sensibilisation | : Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagenicité | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Contact oculaire | |
| Corrosion/irritation | : Irritant. |
| Ingestion | |
| Toxicité aiguë | : DL50 calculé: > 2732 mg/kg.bw. Ingrédients de toxicité inconnue: < 1 %. ATE: > 2000 mg/kg.bw. Faible toxicité. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Aspiration | : Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Contient une substance/des substances avec un risque d'aspiration. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Corrosion/irritation | : Peut provoquer nausées, vomissements et diarrhées. |
| Cancérogénicité | : Ne contient pas de substances cancérigènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Mutagenicité | : Ne contient pas de substances mutagènes. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| Toxicité pour la reproduction | : Développement: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Développement: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Fertilité: Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Fertilité: Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

Informations toxicologiques:

| Nom chimique | Attribut | | Méthode | Animaux d'expérience |
|------------------------------------|--------------------------------------|-------------------|-------------|------------------------|
| Chlorure de calcium, dihydrate | Mutagenicité | Négatif | OECD 471 | Salmonella typhimurium |
| | Irritation des yeux | Irritant | | |
| | DL50 (dermale) - estimation | > 5000 mg/kg bw | Read across | Lapin |
| | DL50 (orale) - estimation | > 2000 mg/kg bw | Read across | |
| | Irritation de la peau - estimation | Non-irritant | Read across | Lapin |
| | NOEL (cancérogénicité) - estimation | Non-cancérogène | Read across | |
| | Sensibilisation cutanée - estimation | Non sensibilisant | Read across | |
| NOAEL (développement) - estimation | 169 mg/kg.d | ----- | Lapin | |
| CL50 (inhalation) - estimation | > 5000 mg/m3 | Read across | | |

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

*

12.1. Toxicité

Le produit dans son état actuel n'a pas été soumis à des tests écotoxicologiques.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

Ecotoxicité : CL50 calculée (poisson): 881 mg/l. CE50 calculée (daphnia): 1618 mg/l. Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue. Non classifié - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Information spécifique non connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Information spécifique non connue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Si le produit pénètre dans le sol, il sera hautement mobile et risquera de contaminer les eaux souterraines.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT/vPvB évaluation : Ne contient pas des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Non applicable.

Teneur en COV soumis à taxe (La Suisse) : Non applicable. (< 3)

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit : Ne pas éliminer le récipient vide avec les déchets produits par les ménages. Les emballages peuvent être recyclés. Les restes de ce produit dans un récipient non vidé sont considérés comme des déchets dangereux.

Avertissements supplémentaires : Aucun.

Catalogue des Déchets Européen : Éliminer des déchets dangereux conforme à la directive 91/689/CEE, sous l'attribution d'une code de déchets conforme à la décision 2000/532/CE, dans un centre officiel de collecte des déchets dangereux.

Codes OMoD : 20 01 97

Législation locale : L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. La réglementation locale peut être plus sévère que les exigences régionales ou nationales et doit être observée. La Suisse: Placer les boîtes complètement vides avec les déchets urbains. Si la boîte n'est pas complètement vide, la rendre au point de vente ou la déposer dans une borne de collecte de déchets spéciaux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

UN Numéro : Aucun.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition : Non régularisé.

14.3/14.4/14.5. Classe(s) de danger pour le transport/Groupe d'emballage/Dangers pour l'environnement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

ADR/RID/ADN (route/chemin de fer/voies de navigation intérieures)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' ADR/RID/ADN.

IMDG (Mer)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IMDG.
Polluant marin : Non

IATA (Air)
Classé : Le produit n'est pas classé dans l' IATA.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Autres informations : Des variantes spécifiques nationales peuvent s'appliquer.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Marpol : Pas prévu pour le transport en vrac de cargaisons selon les instruments de l'Organisation maritime internationale (OMI). Liquides conditionnés ne sont pas considérés en vrac.

SECTION 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA RÉGLEMENTATION *

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Régulations CE : Règlement (UE) No 2015/830 (REACH), Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) et autres réglementations en vigueur.

Décret n° 2014-285 du 3 mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées, prise en compte des dispositions de la directive 2012/18/UE dite Seveso 3. ICPE No:

ICPE No : Non applicable. Non classifié selon le Décret n° 2014-285.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS *

16.1. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la Règlement (UE) No 2015/830 datée du 28 mai 2015 et est précis au meilleur de notre connaissance et à l'expérience à la date de remise spécifiée. L'utilisateur a l'obligation d'utiliser ce produit en toute sécurité et conformément à toutes lois et tous règlements applicables à l'usage du produit. Cette fiche de données de sécurité complètent les informations techniques mais ne les remplacent pas et n'offrent pas de garantie pour les propriétés de ce produit.

Avertissement de danger aux utilisateurs si le produit est utilisé non conformément à l'usage pour lequel il à été développé.

Les informations modifiées ou renouvelées par rapport à la publication précédente ont été marquées d'un astérisque (*).

Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
CLP : Classification, étiquetage et emballage
CMR : Cancérogène, Mutagène ou toxiques pour la Reproduction
CEE : Communauté économique européenne
GHS : Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
IATA : Association internationale du transport aérien
Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon règlement (UE) No 2015/830

| | |
|-----------|--|
| ICPE | : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement |
| IMDG | : Code maritime international des marchandises dangereuses |
| DL50/CL50 | : Dose/Concentration Létale, causant la mort de 50 % d'une population |
| MAC | : La valeur limite d'exposition |
| MARPOL | : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires |
| NO(A)EL | : Dose sans effet (adversible) observable |
| OECD | : Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | : Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PC | : Catégorie de produits chimiques |
| PT | : Type de produit |
| REACH | : Enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances |
| RID | : Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses |
| STP | : Installation de traitement des eaux usées |
| SU | : Secteur d'utilisation |
| VME/VLE | : Valeur Moyenne d'Exposition/ Valeur Limite d'Exposition |
| ONU | : Organisation des Nations Unies |
| COV | : Composés organiques volatils |
| vPvB | : Très persistant et très bioaccumulable |

Procédure employée pour appliquer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008:

Eye Irrit. 2 : Méthode de calcul.

Explication des classes de danger de la rubrique 3:

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, catégorie 2.

Explication des phrases H de la rubrique 3 :

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Fin de la fiche de données de sécurité.